



## Cambriolage sans effraction

Par **ninival69**, le **18/12/2018** à **16:02**

Bonjour. Je loue une partie de mon appartement en meublé, partie séparée par une porte munie d'une simple targette de mon côté.

Mon appartement a été cambriolé sans effraction et mon locataire me demande de lui rembourser les biens qui lui ont été dérobés. Est-il dans son droit? Quels sont mes droits dans ces circonstances?

Cordialement

Nicole **anonymisation**

Par **Visiteur**, le **18/12/2018** à **16:35**

Bonjour

1/ Avez vous posé cette question à votre assureur ?

2/ "d'une simple targette de mon côté"

Est ce que cela veut dire que la personne résidant chez vous passe par votre logement?